



FLASH INFO

Systèmes de caisse :

Des obligations accrues pour les entreprises pour un contrôle fiscal plus efficace

©photographie : mattersogfrey

L'Administration Fiscale renforce ses mesures de lutte contre la fraude fiscale. Un sujet qui peut vous concerner est la tenue de votre caisse journalière.

Si vous ne suivez pas correctement votre caisse, cela peut entraîner comme conséquence le rejet de votre comptabilité. Cette sanction est très lourde, car votre comptabilité n'est plus probante et l'Administration Fiscale rehausse alors vos recettes, selon ses propres règles, avec des conséquences financières importantes, tant en matière de bénéfice, que de TVA, sans compter les pénalités appliquées.

L'obligation de justifier précisément vos caisses journalières et d'utiliser une caisse informatique avec un logiciel à jour et fiable :

➤ **La lutte contre la commercialisation de logiciels et systèmes de caisse frauduleux.**

L'Administration est très vigilante sur les logiciels informatiques ou systèmes de caisse, qui permettent par des manœuvres frauduleuses, d'effacer ou de modifier les recettes enregistrées, sans en préserver les données originales.

Des nouvelles obligations de communication et de conservation des données et des documentations pèsent désormais sur les concepteurs et éditeurs de logiciels de comptabilité ou de gestion et de système de caisse.

Nous vous conseillons de demander à vos fournisseurs de caisses informatiques des attestations que leurs produits sont bien à jour de la nouvelle réglementation.

Ce renfort législatif constitue l'occasion de rappeler quelques règles fondamentales en termes de bonne tenue de caisse.

➤ **Règlementation de la tenue de caisse**

En cas de contrôle fiscal, vous devez être en mesure de justifier vos recettes en espèces. Il convient donc de fournir les bandes de caisse enregistreuses, les doubles des tickets de caisse, les brouillards de caisse comportant la désignation des articles vendus, les prix et les quantités.

Il convient également de pouvoir être en capacité de distinguer la nature des encaissements entre espèces, chèques ou CB.

On rappellera par ailleurs que les écritures de caisse doivent être inscrites quotidiennement, opération par opération sans blanc, sans rature ni surcharge et de manière détaillée (ventilation entre les recettes selon les différents taux de TVA et selon la nature des ventes).

Pour les commerces de détail, il est donc conseillé d'utiliser un agenda sur lequel sera noté ou agrafé la recette de la journée ou le journal de la caisse enregistreuse.

Les bandes totalisées par journée (dénommées habituellement bande Z) doivent être obligatoirement conservées à l'appui de vos recettes.

NB: Il est admis que les entreprises puissent inscrire globalement en fin de journée les opérations au comptant correspondant à des ventes au détail ou à des services rendus à des particuliers lorsque leur montant unitaire n'excède pas 76 € TTC

En résumé, il est donc conseillé de :

- **TENIR sa caisse avec soin**
 - Tenir sa caisse chaque jour avec soin afin qu'elle retrace l'ensemble du chiffre d'affaires avec le détail des ventes ;
 - Noter précisément les entrées et les sorties (prélèvements, paiement des fournisseurs) ;
 - N'effectuer des paiements par espèces que sur présentation d'une pièce justificative et en limiter le nombre ;
 - Utiliser un brouillard de caisse (agenda avec recettes et dépenses) mais cela nécessite encore plus de rigueur dans la tenue que l'utilisation d'une caisse informatique ;
 - Limiter le nombre de personnes ayant accès à la caisse ou désigner un caissier.

- **COMPTE sa caisse avec soin**
 - Procéder au comptage de la caisse chaque jour (solde réel) afin de vérifier l'exactitude avec le solde (théorique) du cahier de caisse en début de journée et à la fermeture; il convient de veiller à ce que le solde de chaque journée ne soit jamais créditeur, car cela entraîne la remise en cause immédiate de votre comptabilité ; Tout écart doit être identifié, analysé et justifié.
 - **Compter chaque soir sa caisse permet de réduire le risque de vols et détournements.**
 - S'assurer également que les écritures ne puissent pas être modifiées après la vérification de la caisse par le responsable;

- **PROTEGER ET REMETTRE en Banque ses recettes**
 - Etablir un bordereau de remise de chèques ou de versement d'espèces par jour, de la manière la plus régulière même si les bordereaux ne sont remis réellement à la banque qu'une à deux fois par semaine ;
 - Protéger les espèces contre le vol (utilisation d'un coffre ou d'une armoire)
 - S'assurer que les espèces détenues en caisse ne dépassent pas le montant assuré ;
 - Remettre systématiquement les sommes en banque lorsque le solde est important;
 - Comparer la liste des encaissements reçus avec la liste des chèques remis en banque.

➤ **CONSERVER les justificatifs de caisse**

- Conserver six années les pièces justificatives de toutes les recettes (Rouleaux de caisse enregistreuse ainsi que tout support informatique comme justificatifs du C.A.);
- Utiliser une caisse enregistreuse ou une caisse informatique lorsque les mouvements de caisse sont nombreux ou complexes (plusieurs taux de TVA applicables, différents types de ventes) ; permettant d'éditer des tickets de caisse faisant apparaître la TVA ou des états de synthèse des ventes avec possibilité de détailler les recettes journalières et mensuelles tout en garantissant une sauvegarde simple et sûre des opérations et historiques ;
- Conserver les codes ; les données ; les traitements ; et les documentations, et vous assurez de l'impossibilité de supprimer ou modifier une donnée enregistrée.

Vous pouvez utiliser les fichiers Excel de suivi de caisse mis à votre disposition par Exco Nexiom ;

TRÉSORERIE		Journée du		Année 20	
RECETTES					
Espèces					
Chèques					
Cartes bleues					
Autres					
TOTAL de la journée					
DÉPENSES					
TOTAL de la journée					
SUIVI ESPÈCES					
Espèces en caisse - début journée		Dépenses de la journée			
Retrait banque		Versements à la banque			
Apports personnels		Prélèvements mensuels			
Recettes de la journée		Espèces en caisse - fin journée			
TOTAL		TOTAL			
Encaisse du lendemain					

Nos équipes restent à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aider à mettre en place tous les outils utiles.

Votre Expert-comptable
Octobre 2014